



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2 / 2017 - 2018 AU CONSEIL GÉNÉRAL DE VICH

Budget du ménage communal pour l'année 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Préambule

Conformément au règlement cantonal de la comptabilité des communes du 14 décembre 1979, nous vous présentons ce jour le budget de la caisse communale pour l'année 2018.

2. Présentation du budget 2018

Depuis 2015, notre village a vu la population passer de 748 habitants à 1000 habitants, une zone artisanale se développer et la majeure partie des routes remises en bon état. L'année 2018 est une année de consolidation, de stabilité et d'intégration de tous ces changements.

Le budget 2018 est basé sur une population de 1000 habitants ; les impôts, les taxes et les charges y afférents en tiennent compte.

Le budget 2018 tient compte de la diminution du taux d'impôt communal de 68 % à 67 %, ce qui correspond à une diminution de l'impôt des personnes physiques estimée à CHF 60'000.

La facture sociale, péréquation directe et réforme policière - acompte 2018, nous est facturée par le Canton pour CHF 3'313'441.

Pour le RIE III, les effets de cette réforme s'appliqueront à partir de 2019, donc sans influence sur le budget 2018.

Le bâtiment multifonction à l'étude actuellement n'a pas d'influence sur le compte de fonctionnement budget 2018. Il sera présenté un préavis pour le budget d'investissement.

Le budget compte de fonctionnement 2018 s'inscrit donc dans ce cadre contraignant avec des charges plus lourdes imposées par le Canton (acomptes 2018), des impôts estimés au plus juste et une compression des autres charges, diminuant au maximum le déficit présenté par ce budget 2018 du ménage communal.

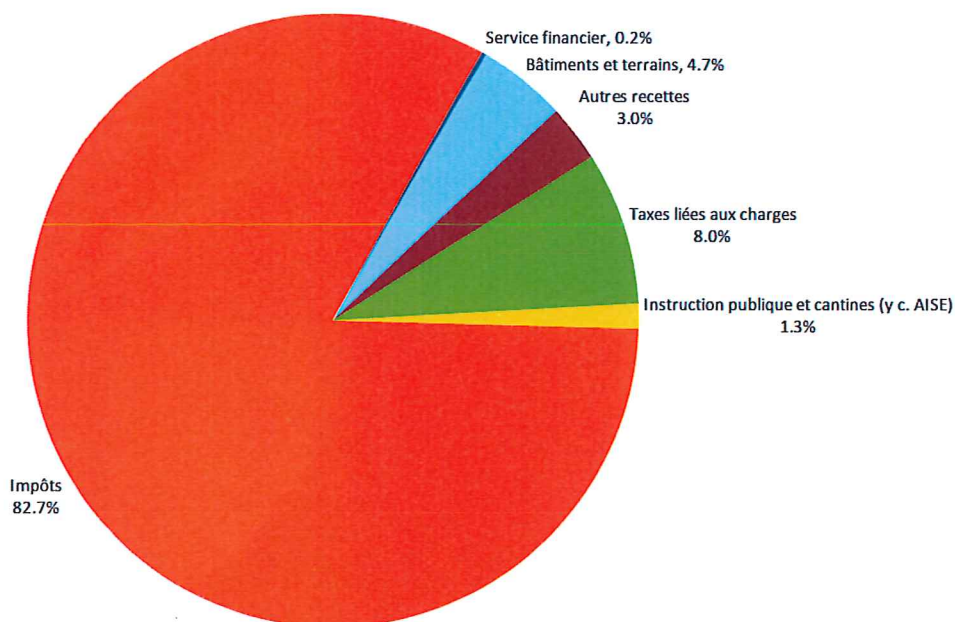
Un complément au budget 2017 a été ajouté, tel qu'accepté dans le préavis 15/2016-2017 – Réfection route de Begnins.

| | Comptes 2016 | Budget 2017 | Budget 2018 | Ecart % Comptes 2016 | Ecart % Budget 2017 |
|----------------------|--------------|-------------|-------------|----------------------|---------------------|
| Total des charges | 7'322'811 | 6'651'650 | 6'210'463 | -15.2% | -6.6% |
| Total des recettes | 7'657'994 | 6'244'699 | 6'027'508 | -21.3% | -3.5% |
| Excédent de charges | | -406'951 | -182'955 | | |
| Excédent de recettes | 335'183 | | | | |

2.1. Revenus

La répartition des recettes est présentée graphiquement ci-dessous. Nous constatons que la marge de manœuvre de la Municipalité est faible.

Budget 2018 - répartition des revenus



Les recettes de la commune sont essentiellement les impôts encaissés pour 82.7 % et principalement les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

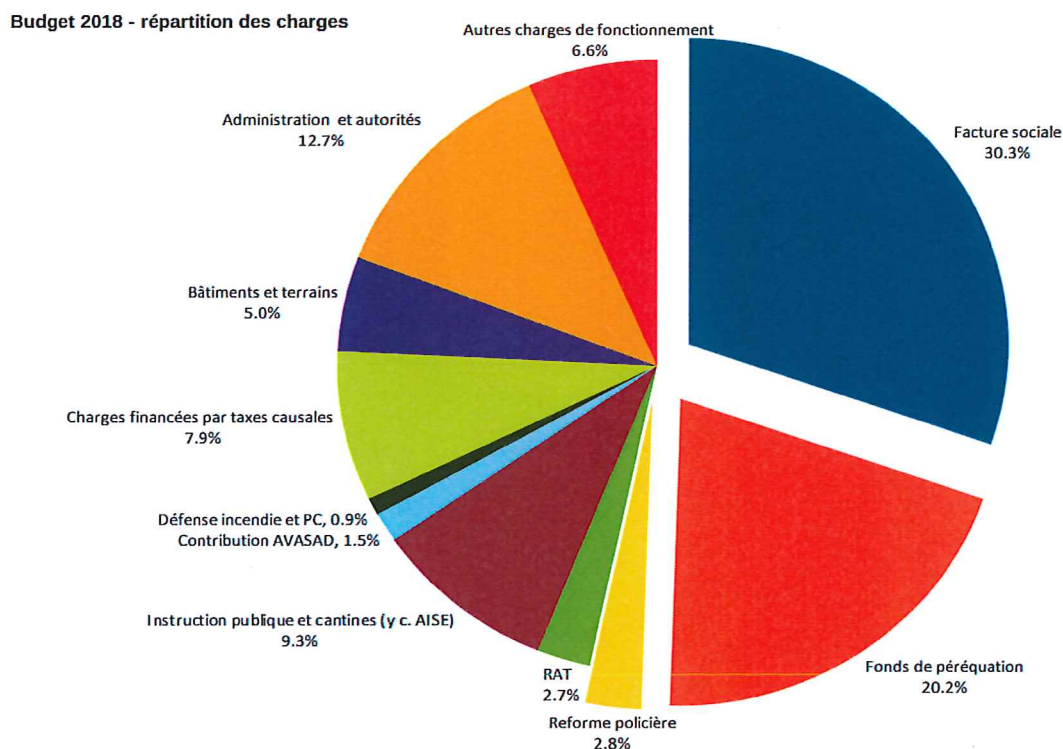
Les impôts 2018 ont été estimés en tenant compte d'une population de 1000 habitants et d'une diminution de 1 point du taux d'impôt communal à 67 %.

Les taxes causales liées aux charges représentent 8 %. Il s'agit des revenus des groupes de comptes :

- Ordures ménagère et déchets
- Réseau d'égouts et épurations
- Services des eaux.

2.2. Charges

La répartition des charges est présentée graphiquement ci-dessous. Nous constatons que 75.6 % des charges répondent à des contraintes externes sur lesquelles nous n'avons aucune influence. Les éléments variables sur lesquels la Municipalité à une vraie influence ne représentent que le 24.4 % des charges.



Les charges les plus importantes sont celles facturées par le Canton à la Commune. Il s'agit d'une part, de la péréquation directe qui est le fonds de solidarité entre les communes et d'autre part, la facture sociale, dans laquelle les communes participent aux dépenses sociales du Canton. Le dernier élément est la participation à la réforme policière qui augmente légèrement d'année en année. L'ensemble des acomptes 2018 ci-dessus représente CHF 3'313'441, 53.3 % de nos charges.

Notre participation aux associations et réseaux en place s'élève à CHF 899'823, 14.4 % du budget 2018.

- Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade – AISE avec la cantine scolaire - 9.3 %
- Réseau des Toblerones (RAT), réseau d'accueil de la petite enfance – 2.7 %
- Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD) – 1.5 %
- Défense incendie et protection civile – 0.9 %.

Les charges liées à des taxes causales représentent 7.9 % ; elles sont entièrement couvertes par des recettes et n'impactent pas le résultat. Il s'agit des revenus des groupes de comptes :

- Ordures ménagère et déchets
- Réseau d'égouts et épurations
- Services des eaux.

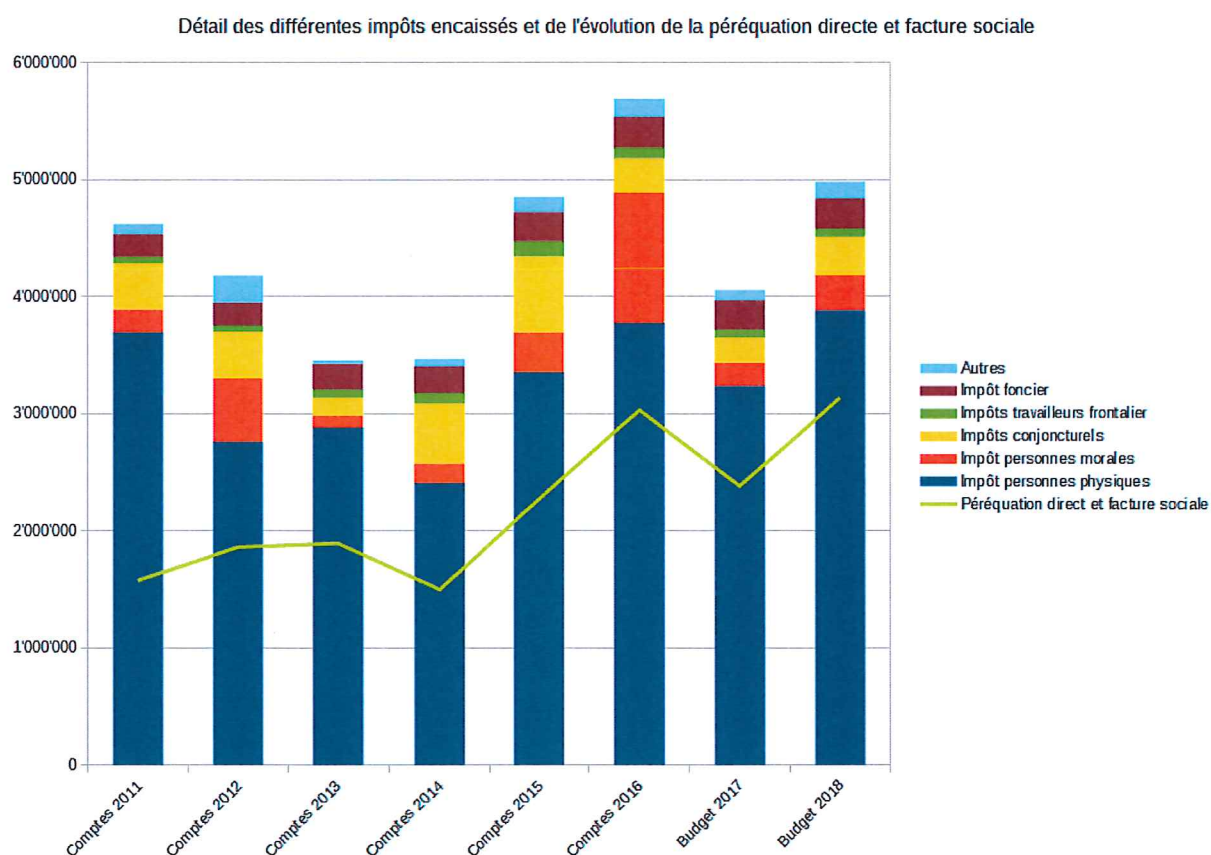
2.3. Lien entre les impôts reçus et les acomptes 2018 pour la péréquation directe et facture sociale

Les acomptes (péréquation directe et facture sociale) sont calculés sur les impôts de l'année précédente (les acomptes 2018 sont basés sur les comptes 2016).

En outre, plus les impôts encaissés sont élevés plus la facture finale -péréquation directe et facture sociale- sera élevée, bien que plusieurs facteurs autres que les impôts de la commune rentrent dans le calcul de la facture finale.

Pour tenir compte des acomptes 2018 à hauteur de CHF 3'313'441, nous avons ajusté le budget des impôts à recevoir en 2018 au plus juste de nos prévisions. Dans l'hypothèse que nous serions en dessous des revenus d'impôts prévus au budget 2018, notre facture finale 2018 (péréquation directe et facture sociale) serait dès lors moins élevée. Le déficit de revenu serait compensé par des factures finales (péréquation directe et facture sociale) moins importantes.

Le graphique ci-dessous montre le lien entre les revenus d'impôt et la facture ou acompte de la péréquation directe et facture sociale.



3. Analyse du budget selon la classification administrative

3.1. Administration générale

| | Comptes 2016 | Budget 2017 | Budget 2018 | Ecart / budget 2017 en CHF | Écart/ budget en % |
|------------------------------------|-----------------|----------------|----------------|----------------------------------|-----------------------|
| Administration générale - charges | 739'800 | 731'933 | 785'697 | | |
| Administration générale - recettes | -110'256 | -75'000 | -75'200 | | |
| 1. Administration générale | 629'544 | 656'933 | 710'497 | +53'564 | +12.9 % |

Ce poste « Administration générale » montre une augmentation par rapport au budget 2017 de 12,9 % qui provient :

- des vacances et des salaires avec les charges sociales de CHF +22'850
- des frais administratifs de CHF +19'690
- et de la contribution aux transports publics régionaux de CHF +11'024.

3.2. Finances

| | Comptes 2016 | Budget 2017 | Budget 2018 | Ecart / budget 2017 en CHF | Écart/ budget en % |
|---------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------------------|-----------------------|
| Finances - charges | 1'502'406 | 997'623 | 1'315'405 | | |
| Finances - recettes | -5'894'504 | -4'075'000 | -4'996'600 | | |
| 2. Finances | -4'392'038 | -3'077'377 | -3'681'195 | -603'818 | +19.6 % |

Les « Finances » se décomposent en deux postes importants :

- Impôts (gr. 21) : ils sont estimés au plus juste pour un taux communal d'impôt de 67 % et 1000 habitants, mais avec la même capacité contributive des personnes physiques. Donc les revenus prévus en 2018 sont de CHF 4'981'600. L'ajustement de ces entrées donne une augmentation par rapport au budget 2017 de CHF +921'600.
- Rappelons que des revenus exceptionnels sont dans les comptes 2016 pour CHF 800'000, non repris pour le budget 2018.
- Service Financier (gr. 22) : l'acompte 2018 de la péréquation directe est CHF 1'255'405, contre un acompte 2017 de CHF 937'623 ; il s'agit d'une importante augmentation de CHF +317'782 à charge de la Commune.

3.3. Domaines et bâtiments

| | Comptes 2016 | Budget 2017 | Budget 2018 | Ecart / budget 2017 en CHF | Écart/ budget en % |
|--------------------------------|-----------------|----------------|----------------|----------------------------------|-----------------------|
| Domaines et bâtiments | 391'943 | 249'750 | 310'450 | | |
| Domaines et bâtiments | -368'578 | -285'424 | -283'008 | | |
| 3. Domaines et bâtiment | 23'364 | -35'674 | 27'442 | +63'113 | +176.92 % |

Des travaux de sécurisation du cordon boisé de la route de Coinsins sont prévus pour CHF 30'000 en 2018.

Les loyers sont principalement ceux reçus pour nos bâtiments locatifs CHF 111'852 et pour l'école CHF 121'316.

3.4. Travaux publics

| | Comptes 2016 | Budget 2017 | Budget 2018 | Ecart / budget 2017 en CHF | Écart/ budget en % |
|---------------------------|-----------------|----------------|----------------|----------------------------------|-----------------------|
| Travaux publics | 1'005'808 | 1'811'253 | 538'711 | | |
| Travaux publics | -326'872 | -1'422'843 | -359'575 | | |
| 4. Travaux publics | 678'935 | 388'410 | 179'136 | -209'274 | -53.9 % |

Route (gr.43)

Il y a de grandes variations de charges d'une année à l'autre selon les travaux entrepris ou envisagés :

- Comptes 2016 : les charges comprennent un amortissement supplémentaire lié aux « investissements - routes » de CHF 500'000
- Budget 2017 : la réfection route de Begnins – préavis 15/2016-2017- prévoyait un complément au budget 2017 pour CHF 1'245'000 en charge et une dissolution de réserve pour CHF 1'000'000 en revenu.
- Budget 2018 : aucun élément autre que l'entretien courant n'est prévu.

Ordures ménagères (gr. 45)

Les taxes sont de CHF 135'572 et couvrent les charges de CHF 137'125.

Réseau d'égout, d'épuration (gr. 46)

Les taxes de CHF 217'650 couvrent les charges et permettent une attribution au fond de renouvellement de CHF 53'574.

3.5. Instruction publique et cultes

| | Comptes 2016 | Budget 2017 | Budget 2018 | Ecart / budget 2017 en CHF | Écart/ budget en % |
|---|-----------------|----------------|----------------|----------------------------------|-----------------------|
| Instruction publique et culte | 570'190 | 559'164 | 598'078 | | |
| Instruction publique et culte | -95'687 | -82'275 | -85'225 | | |
| 5. Instruction publique et culte | 474'504 | 476'889 | 512'523 | +35'964 | +7.5 % |

Notre participation à l'AISE pour 2018 est estimée à CHF 477'208.

Pour la cantine, la hausse des charges est compensée par des revenus supplémentaires. Le déficit prévu sur l'exploitation de la cantine scolaire est relativement stable et s'élève à CHF 6'800.

3.6. Police

| | Comptes 2016 | Budget 2017 | Budget 2018 | Ecart / budget 2017 en CHF | Écart/ budget en % |
|-------------------|-----------------|----------------|----------------|----------------------------------|-----------------------|
| Police - charges | 288'518 | 281'663 | 302'326 | | |
| Police - recettes | -24'047 | -10'000 | -12'000 | | |
| 6. Police | 264'471 | 271'663 | 290'326 | +18'663 | +6.8 % |

Le coût de la réforme policière augmente de CHF 148'692 (budget 2017) à CHF 176'535 (budget 2018). Les coûts de la défense incendie et de la protection civile sont en légère augmentation.

3.7. Sécurité sociale

| | Comptes 2016 | Budget 2017 | Budget 2018 | Ecart / budget 2017 en CHF | Écart/ budget en % |
|-----------------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------------------|-----------------------|
| Sécurité sociale - charges | 2'579'988 | 1'796'107 | 2'228'296 | | |
| Sécurité sociale - recettes | -539'650 | -20'000 | -34'400 | | |
| 7. Sécurité sociale | 2'040'338 | 1'776'107 | 2'193'896 | +417'789 | 23.5 % |

L'explosion de la facture sociale a engendré une substantielle hausse des charges communales ces dernières années. Notre part à la facture sociale est passée de CHF 877'568 en 2011 à CHF 1'881'501 pour acomptes 2018. L'augmentation entre l'acompte 2017 et l'acompte 2018 est de CHF +434'614, de +30 %.

Pour mémoire, la **facture sociale** sert à financer le régime social cantonal. Elle inclut les catégories de dépenses suivantes :

- Prestations complémentaires AVS/AI – Prestations complémentaire PC à domicile et hébergement
- Assurance maladie : subsides partiels ou complets des primes d'assurance maladie
- Revenu d'insertion RI + Participation cantonale à l'assurance chômage
- Subventions et aides aux personnes handicapées
- Prestations pour la famille et autres prestations sociales
- Bourses d'études et d'apprentissage.

Au chapitre social, il convient encore de mentionner le coût prévu en matière d'accueil à la petite enfance dans le cadre du Réseau des Toblerones (RAT) de CHF 167'759, la contribution communale de base étant une prime à l'habitant.

Relevons par ailleurs le caractère assez aléatoire d'un budget en la matière étant donné que les subventions communales varient en fonction du revenu des parents dont les enfants sont domiciliés à Vich et qui utilisent les infrastructures du RAT.

3.8. Services industriels

| | Comptes 2016 | Budget 2017 | Budget 2018 | Ecart / budget 2017 en CHF | Écart/ budget en % |
|---------------------------------|-----------------|----------------|----------------|----------------------------------|-----------------------|
| Services industriels - charges | 244'099 | 151'000 | 131'500 | | |
| Services industriels - recettes | -298'399 | -201'500 | -181'500 | | |
| 8. Services industriels | -54'301 | -50'000 | -50'000 | 0 | 0 |

Service des eaux (gr. 81)

Pour le réseau de distribution d'eau, les taxes de CHF 151'500 couvrent les charges et permettent une attribution au fond de renouvellement de CHF 53'000.

4. Plan des dépenses d'investissement

Le budget d'investissement 2018 vous est présenté selon un plan souhaité par la Municipalité dans sa feuille de route pour la législature 2016-2021.

Les projets inscrits et qui n'ont pas encore débuté pourraient voir leur réalisation décalée dans le temps et ainsi la dépense prévue se reporter sur 2019 voire 2020. L'élaboration d'un projet d'investissement prend du temps et sa réalisation peut dépendre de facteurs externes non maîtrisables (opposition, recours, contraintes technique ou météorologiques, etc.). Ainsi, les dépenses prévues en 2018 dépendront de divers facteurs influant sur l'avancement du projet.

Les dépenses d'investissement prévues en 2018 sont en total de CHF 1'552'500 pour :

| | |
|---|---------------------|
| 501 Ouvrages de génie civil | 480'000.00 |
| Aménagement routier - Route de Begnins – préavis 10/2016-2017 | 280'000.00 |
| Aménagement routier – PQ Bichette | 200'000.00 |
| | |
| 503 Bâtiments et constructions | 1'072'500.00 |
| Bâtiment multifonction - Crédit d'étude -préavis 14/2016-2017 | 172'500.00 |
| Bâtiment multifonction - Crédit de construction | 800'000.00 |
| Bâtiment de service - Chaufferie commune | 100'000.00 |

5. Conclusion

Le Conseil Général peut constater, en référence aux informations mentionnées ci-dessus, que la Municipalité vous présente un budget 2018 calculé au plus juste. Il est basé sur des estimations de rentrées fiscales aussi précises que possible. Les travaux et autres charges, en dehors de ceux facturés, sont fait dans un esprit d'économie et de d'efficacité pour une bonne gestion de la Commune.

La Municipalité vous prie donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Vich

- vu le préavis municipal N° 2 / 2017 - 2018
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

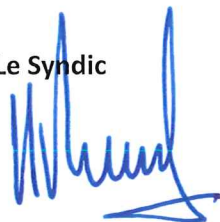
décide

- d'approuver le préavis municipal N° 2 / 2017 - 2018 relatif au budget du ménage communal pour l'année 2018 tel qu'il vous est proposé.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 31 octobre 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Michel Burnand



La Secrétaire



Patricia Audétat

Finances, Municipale responsable : Antonella Salamin

Annexes : budget comptes de fonctionnement 2018 et formulaire Budget 2018 de l'Etat de Vaud.